

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1913)**

Heft 15

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

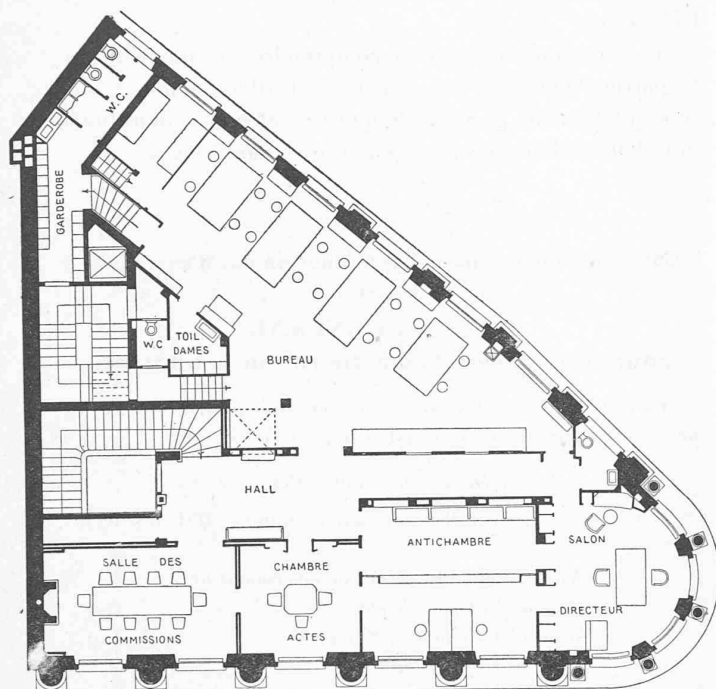
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

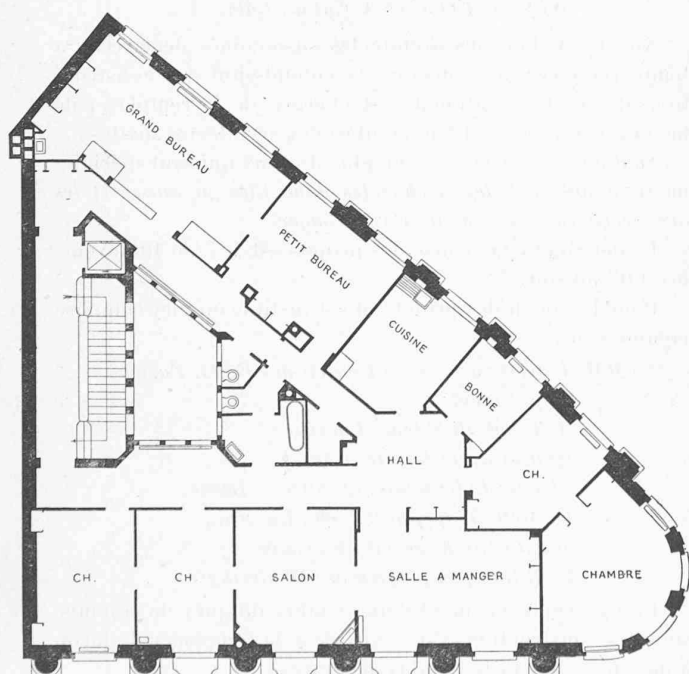
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA BANQUE POPULAIRE SUISSE, A LAUSANNE



Plan du premier étage. — 1 : 250.



Plan du deuxième étage. — 1 : 250.

Architecte : M. G. Epitoux, à Lausanne.

dessins présentés ; b) de se prononcer sur l'appropriation aux besoins de l'administration de la distribution adoptée par les concurrents.

Elle fera rapport au jury sur ces points.

Le jury dispose d'une somme de Fr. 10 000.— pour les prix, en ce sens qu'une somme de Fr. 500.— sera remise à titre d'honoraires à chaque concurrent invité dont le projet sera conforme aux dispositions du concours et que la somme restante sera répartie au gré du jury, entre deux, trois ou quatre concurrents. Aucun concurrent, invité ou non, ne pourra recevoir plus d'une prime.

Les projets seront exposés publiquement pendant dix jours à Lucerne.

Le verdict et le rapport du jury seront communiqués aux concurrents ainsi qu'à la « Schweizerische Bauzeitung », la « Schweizerische Baukunst » et le « Bulletin technique de la Suisse romande. »

Les projets des concurrents invités, ainsi que ceux qui auront obtenu une prime, deviendront propriété de la Caisse nationale. Celle-ci a le droit d'acheter tout autre projet intéressant pour elle au prix de Fr. 300.—.

Le jury est invité à émettre son opinion au sujet de l'élaboration des plans définitifs et de la construction du bâtiment ; mais la Caisse se réserve toute liberté d'action à cet égard.

Les pièces suivantes sont exigées :

1. Plan de situation des bâtiments projetés, à faire figurer sur le plan cadastral (échelle 1 : 500).
2. Plans des étages 1 : 200.
3. Façades 1 : 200.
4. Trois coupes longitudinales et transversales au moins, éventuellement d'autres coupes encore, si elles sont de nature à donner une idée plus nette du projet. La cote d'élévation du rez-de-bâtisse devra être indiquée. Les surfaces utilisables des locaux et la destination de ceux-ci devront être mentionnées dans les plans indiqués sous chiffre 2.
5. Deux perspectives : l'une prise de près, l'autre de la place de la gare ou du lac.

En outre, la vue du bâtiment doit être dessinée sur une photographie donnant l'aspect de la ville.

Les concurrents pourront montrer, soit sur les plans du concours, soit sur des copies, même sous forme de simple esquisse, comment le bâtiment pourrait être agrandi ultérieurement,

En tout cas ces idées doivent être esquissées.

Un *rapport explicatif* succinct sur les plans, ainsi que sur les installations de ventilation, d'éclairage et de chauffage ; il aura également trait aux idées relatives aux constructions d'agrandissement.

Un *devis des frais* qui se basera sur le volume du bâtiment calculé du sol du sous-sol au faite du toit.

Programme d'un concours d'idées pour le plan d'aménagement d'Interlaken.

Le Conseil communal d'Interlaken ouvre, entre architectes suisses ou domiciliés en Suisse depuis deux ans, un concours d'idées pour le plan d'aménagement de la Commune. Fait règle pour le concours, pour autant que le programme n'en

dispose pas autrement, le règlement élaboré par la Société suisse des ingénieurs et des architectes pour les concours d'architecture.

Terme : 29 novembre 1913. Une somme de Fr. 6000.— est mise à la disposition du jury pour récompenser 3 ou 4 projets. Le jury est composé de MM. *Ed. Joos*, architecte à Berne, président; *H. Bernoulli*, architecte à Bâle; *V. Wenner*, ingénieur de la ville de Zurich; *Th. Wirth*, hôtelier à Interlaken, et *Fr. Dauwalder*, inspecteur des travaux, à Interlaken.

Sont demandés :

1. Plan de situation avec rues, trottoirs et alignement des constructions, au 1 : 2000;
2. Description du projet;
3. Plans de détails au 1 : 200 et vues perspectives.

On peut se procurer à l'Inspectorat des travaux d'Interlaken, moyennant une somme de Fr. 20.— qui sera restituée aux architectes qui prendront part au concours :

1. Le plan de situation de la commune d'Interlaken au 1 : 2000;
2. Le règlement des constructions avec un plan au 1 : 10000,
3. Le programme du concours;
4. 4 plans cadastraux au 1 : 200 et 1 : 500.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Le Comité central aux membres de la Société.

Nous portons à votre connaissance que le Comité central, a, par lettre du 17 juillet 1913, insisté auprès du Conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurances, pour qu'au concours restreint il substituât un concours général pour le bâtiment d'administration de Lucerne. Nous avons fait observer qu'un concours général peut être aussi rapidement exécuté qu'un concours restreint et que si on a enregistré quelques mécomptes dans certains concours géné-

raux, il faut les attribuer aux idées dominantes alors en matière d'architecture, à la composition du jury ou au programme. Nous avons aussi appelé l'attention du Conseil sur l'importance de la construction projetée et le caractère artistique qu'elle doit revêtir, ainsi que sur le risque de voir intervenir, en n'appelant que quelques architectes à concourir pour un bâtiment d'administration *fédérale*, des questions d'intérêts personnels ou régionaux.

Une copie de notre lettre a été envoyée au membre de notre Société qui, à notre connaissance fait partie du jury.

La Direction de l'Etablissement fédéral d'essai de matériaux à Zurich, a mis gracieusement à notre disposition un certain nombre d'exemplaires des *Comptes rendus des séances des membres suisses de l'Association internationale d'essai de matériaux*.

Le dernier cahier, N° 9 (séance du 29 mai 1913) contient des rapports de M. Schule sur: 1° La chaux hydraulique, 2° L'essai des ciments avec mortier plastique.

Ceux des membres de la S. S. I. et A. qui désireraient recevoir ce cahier *gratuitement* sont invités à en faire la demande au Secrétariat, Paradeplatz, 2, Zurich.

Modifications à l'état des membres pendant le II^{me} trimestre 1913.

1. Admissions.

Section de Berne: Rudolf Glauser, ingénieur, Berne, Spitalackerstrasse, 1; Theodor Liechti, ingénieur, Stadtbauamt, Berne; Charles Andreae, ingénieur, Naters.

Section de Genève: Albert Bourrit, architecte, Genève, avenue de Champel, 4; Ernest Doret, architecte, Genève, rue Muzy, 3; Guillaume Revilliod, architecte, Genève, rue Saint-Léger, 10; Maurice Turettini, architecte, Genève, rue Saint-Léger, 10; Ed. Blanc, ingénieur, Genève, chemin de Pinacht, 16; Jacques Bois, ingénieur, Genève, Petit-Lancy; Alf. Brollet, ingénieur-méc., Genève, rue de Hollande, 10; Marc

L'industrie suisse des machines en 1912.

Nous extrayons les renseignements suivants du rapport annuel publié par le *Verein schweizerischer Maschinen-Industrieller*:

Exportation (en francs) en	Allemagne	Autriche	France	Italie	Russie	Amérique du sud	Autres pays	Total
en 1912 :	19 748 835	6 617 638	17 899 983	10 700 078	10 317 116	10 612 510	29 526 633	105 422 793
en 1911 :	17 634 954	5 552 419	18 618 237	9 312 443	8 621 811	6 853 121	27 236 278	93 829 263
Importation (en francs) de								
en 1912 :	44 187 359	826 770	6 988 516	1 751 222	12 011	—	7 565 103	61 330 981
en 1911 :	34 184 427	665 006	6 512 609	1 400 489	1 088	—	6 835 173	49 598 790

Voici une récapitulation des chiffres concernant l'exportation et l'importation de 1907 à 1912 :

Importation		Exportation	
(Machines, éléments de machines (autos), etc.)		(Machines, éléments de machines (autos), etc.)	
en milliers de francs :		en milliers de francs :	
1907	48 199	78 133	
1908	40 278	80 289	
1909	42 565	72 266	Augmentation
1910	46 401	81 063	de 1908 à 1912 : 30 %;
1911	49 598	93 829	de 1911 à 1912 : 11 %.
1912	61 330	105 422	

Nombre d'ouvriers occupés par les membres du *Verein* :

1908 : 37 961 1911 : 38 281 1912 : 42 031.